



## Objectifs

- Savoir réagir face aux divers droits et obligations en matière de TVA internationale.
- Respecter le formalisme de la facturation internationale et connaître les documents/preuves à tenir à l'appui de la comptabilité.
- Ventiler correctement les opérations sur ses déclarations CA.
- Connaître les nouvelles règles de territorialité des prestations de services (PAQUET TVA 2010).



## Personnes concernées

- Responsables ou collaborateurs confirmés des services export, services comptable et financier, de sociétés assujetties à la TVA en France réalisant des opérations sur biens et prestations de services à l'international.



## Méthodes pédagogiques

- Mise à disposition de nos supports visuels et écrits.
- Exemples concrets.



## Contenu

### 1. Informations à caractère général

- Le régime de TVA intracommunautaire : contexte actuel et à venir. La TVA à l'international.

### 2. Les obligations déclaratives en matière de TVA

- La déclaration CA :
  - le cadre A de la CA3 : ventilation des opérations imposables et non imposables,
  - rappel du principe de l'autoliquidation,
  - notions de fait générateur et d'exigibilité.
- Les registres fiscaux : registre des biens expédiés, registre des biens, registre des façonniers.

### 3. Rappel : principes des échanges de biens

- Acquisitions intracommunautaires soumises à la TVA en France.
- Livraisons intracommunautaires exonérées de TVA en France : importations, exportations.
- Achat et vente en franchise de TVA / Procédures A12.

### 4. Les prestations de services

Les règles de base. Les nouvelles règles de taxation applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (Paquet TVA 2010).

- Bases réglementaires et calendrier prévisionnel de mise en œuvre.
- Les principes fondamentaux existants à ce jour.
- Les nouveaux principes de taxation "B to B" et "B to C".
- Une notion d'assujetti étendue.

### 5. Etude par type de prestation

- Prestations de services des intermédiaires transparents.
- Prestations de services rattachées à un immeuble.
- Travaux et expertises sur biens meubles corporels.
- Prestations immatérielles.
- Services fournis par voie électronique.

### 6. La Déclaration d'échanges de services effective au 1<sup>er</sup> janvier 2010

- Redevables et champ d'application.
- Contenu de la déclaration.
- Modalités de transmission.

### 7. Le régime d'autoliquidation du 1<sup>er</sup> septembre 2006

- Le principe et les conséquences du "reverse charge".
- Les exceptions.
- Désignation du répondant : rôle et responsabilités.

### 8. La récupération de TVA

- 8<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Directives européennes.
- Sensibilisation sur le formalisme des factures concernées.
- Particularités juridiques et fiscales par pays.
- La nouvelle procédure de remboursement du "Paquet TVA 2010".

## Durée Prix net de taxes

- 1 jour
- 345 € par personne\*.

## Dates

- Session 1 : 12 mars 2010.
- Session 2 : 28 septembre 2010.

\*Les entreprises adhérentes à Grex bénéficient d'une remise de 10 %.